

28 novembre 2025

**57e réunion du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA
Brasilia, Brésil**

16-18 décembre 2025

Projets de décision

Le Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que tous les aspects des travaux de l'ONUSIDA sont guidés par les principes directeurs suivants :

- Aligné sur les priorités des parties prenantes nationales ;
- Fondé sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH ;
- Fondé sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes ;
- Sur la base des meilleures données scientifiques et connaissances techniques disponibles ;
- Promouvoir des réponses globales au sida qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et le soutien ; et
- Basé sur le principe de non-discrimination ;

Décisions intersessions :

Rappelant qu'il a décidé, dans le cadre de la procédure intersessions (voir les décisions dans UNAIDS/PCB(56)/25.2) :

- Convient que, si la situation sanitaire le permet, les 56e et 57e réunions du CCP se tiendront en présentiel avec une participation en ligne facultative, conformément aux modalités et au règlement intérieur énoncés dans le document intitulé « Modalités et procédures pour les 56e et 57e réunions du CCP » ;
- Convient que la 56e réunion du Conseil de coordination du programme, conformément au point 10.5 de la décision de la 26e réunion du CCP, comprendra un segment décisionnel de trois jours et que le segment thématique convenu au point 9.1 de la décision de la 55e réunion du CCP sera reporté à la 58e réunion du CCP en juin 2026 ;
- Convient que la 57e réunion du Conseil de coordination du programme se tiendra du 16 au 18 décembre 2025 (le lieu définitif sera décidé lors de la 56e réunion du CCP, comme indiqué dans le document UNAIDS(56)/25.21), remplaçant ainsi le point 10.3 de la décision de la 51e réunion du CCP ;

Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la session spéciale du CCP

2. *Adopte* le rapport de la session spéciale du Conseil de coordination du programme ;

Point 1.3 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif

3. *Prend note* du rapport du la Directrice exécutive ;

Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport du représentant des ONG

- 4.1 *Prend note* du rapport du représentant des ONG ;
- 4.2 *Reconnaît* le rôle indispensable des communautés en tant que prestataires de services, soignants, défenseurs, observateurs et leaders, et reconnaît qu'un leadership communautaire significatif et des ripostes communautaires au VIH dotées de ressources suffisantes sont essentiels à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida, à la réalisation des objectifs 30-80-60 et 10-10-10, et à l'élimination du sida en tant que menace pour la santé publique ;
- 4.3 *Rappelle* tous les points de décision du point 1.4 de l'ordre du jour de la 55e session du CCP ;
- 4.4 Notant avec préoccupation que la réalisation de l'objectif visant à mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici 2030 est compromise par la diminution et l'imprévisibilité du financement des ripostes communautaires au VIH, les restrictions imposées à l'espace civique, les reculs en matière d'égalité des sexes et de droits de l'homme reconnus par le droit international des droits de l'homme, la persistance de la stigmatisation et de la discrimination, ainsi que d'autres défis émergents, *invite* les États Membres à :
 - a. Veiller à ce que des financements prévisibles, durables et directs soient accordés aux organisations communautaires engagées dans la lutte contre le VIH, notamment par le biais de contrats sociaux institutionnalisés et de lignes budgétaires nationales spécifiques, et garantir des mécanismes de financement complets, rapides et renforcés dédiés au leadership et à la résilience des communautés, y compris au sein de l'ONUSIDA ;
 - b. Surmonter les obstacles structurels, juridiques et politiques afin de soutenir des services intégrés de lutte contre le VIH équitables, fondés sur les droits de l'homme et dirigés par les communautés, qui ne laissent personne de côté, y compris les personnes vivant avec le VIH et touchées par le virus, en particulier les populations clés¹ et vulnérables, en s'appuyant sur le leadership communautaire et

¹ Telles que définies dans la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026.

les catalyseurs sociaux pour mettre fin à la stigmatisation, à la discrimination, aux inégalités entre les sexes et aux inégalités en matière de santé liées au VIH ;

- c. Développer, avec le soutien du Programme commun, des ensembles complets et intégrés de services de santé et d'aide sociale connus pour réduire le risque et la vulnérabilité au VIH dans le cadre des plans nationaux de lutte contre le VIH et de santé, qui relient le dépistage du VIH, la prévention, y compris les technologies à action prolongée, et le traitement aux besoins spécifiques des personnes vivant avec le VIH et touchées par le virus, en particulier les populations clés et vulnérables ;
- d. Intégrer et renforcer la prestation de services par les pairs et le suivi communautaire afin d'améliorer la qualité des services, de renforcer les systèmes de santé et d'améliorer l'équité en matière de santé, tout en encourageant les approches innovantes et numériques pour le suivi et la prise de décision fondée sur des données probantes dans le cadre de la riposte nationale au VIH et du secteur de la santé au sens large ;
- e. Veiller à ce que les personnes vivant avec le VIH et celles qui sont touchées par le virus, en particulier les populations clés et vulnérables, participent activement au processus d'intégration de la riposte au VIH dans des programmes coordonnés multisectoriels connexes ;
- f. Renforcer la communication systématique d'informations par la mise à jour annuelle du rapport mondial de suivi sur le sida, de manière transparente et ventilée, sur les allocations budgétaires des donateurs et des pays pour soutenir les ripostes communautaires et les programmes en faveur des droits de l'homme, afin de suivre et de rendre compte des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs 30-80-60 et 10-10-10, en collaboration avec les coparrainants et le Secrétariat de l'ONUSIDA ;

4.5 *Demande* au Programme commun de :

- a. Élaborer un plan jusqu'en 2030 pour assurer la continuité du soutien et de l'engagement des communautés actuellement assurés par le Secrétariat de l'ONUSIDA dans le contexte de l'intégration plus poussée de l'ONUSIDA dans le système plus large des Nations Unies ;
- b. Réaffirmer son engagement en faveur d'une participation significative des personnes vivant avec le VIH et touchées par le virus, en particulier les populations clés et vulnérables, à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2026-2031 et à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida de 2026 ;

Point 3 de l'ordre du jour : Mise à jour des progrès en matière de durabilité de la riposte au VIH

- 5.1 *Prend note* de la mise à jour des progrès en matière de durabilité de la riposte au VIH (ONUSIDA/PCB (57)/25.29) ;
- 5.2 *Note avec préoccupation* l'évolution rapide du contexte du financement de la santé et la nécessité d'accélérer de toute urgence la viabilité des ripostes nationales au VIH et de diversifier les sources de financement ;

- 5.3 *Rappelle* les décisions 5.1, 5.2 et 5.3 de la 56^e réunion du Conseil de coordination du programme en juin 2025 ;
- 5.4 *Demande* aux États membres, en étroite collaboration avec les organisations communautaires de lutte contre le VIH et d'autres organisations et partenaires de la société civile concernés, avec le soutien du Programme commun, de :
- a. Renforcer la capacité de financement des pays grâce à la mobilisation des recettes nationales, à la poursuite de la solidarité mondiale et à l'élargissement des options de financement afin de financer intégralement la riposte au VIH et de répondre aux besoins estimés en ressources ;
 - b. Faire progresser la conception, la mise en œuvre et le suivi des étapes importantes des feuilles de route nationales pour la durabilité de la lutte contre le VIH afin d'aligner les investissements nationaux et ceux des donateurs sur les priorités nationales, contribuant ainsi à des réformes plus larges et continues en matière de soins de santé et de développement ;
 - c. Accélérer les efforts visant à améliorer la transparence et la responsabilité des investissements nationaux et internationaux dans la lutte contre le VIH afin de permettre des gains d'efficacité, de garantir que les investissements produisent les effets escomptés et de faire progresser la hiérarchisation et l'identification continues des lacunes financières ;
 - d. Accroître le financement national et international durable destiné aux communautés dans la mise en œuvre des ripostes nationales au VIH et des feuilles de route pour la durabilité, notamment par le biais de contrats sociaux et de l'intégration des ripostes communautaires au VIH dans les budgets nationaux et les programmes de prestations sociales, ainsi que par la participation des communautés aux structures de gouvernance pour la durabilité ;

Point 4 de l'ordre du jour : Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2026-2031

- 6.1 *Adopte* la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2026-2031 ;

Point 5 de l'ordre du jour : Mise à jour relative à la mise en œuvre du modèle opérationnel révisé du Programme commun

- 7.1 *Prend note* de la mise à jour relative à la mise en œuvre du modèle opérationnel révisé du Programme commun (UNAIDS/PCB/57/25.31) ;
- 7.2 *Accueille* le PNUD, le FNUAP, le HCR, l'UNICEF, l'ONUDC et l'OMS en tant que principaux coparrainants et l'OIT, l'UNESCO, ONU Femmes, le PAM et la Banque mondiale en tant que coparrainants affiliés ;
- 7.3 *Demande* au Bureau du CCP de :
- a. Finaliser, au plus tard en janvier 2026, le mandat d'un groupe de travail sur la transition et l'intégration de l'ONUSIDA dans le système des Nations Unies, y compris les éléments énoncés dans le document UNAIDS/PCB/57/25.31, et le présenter pour approbation intersessions au CCP ;

- b. Créer un groupe de travail sur la transition et l'intégration de l'ONUSIDA dans le système des Nations Unies immédiatement après l'approbation de son mandat tel qu'énoncé dans le document UNAIDS/PCB/57/25.31 ;
 - c. Charger le groupe de travail de présenter un rapport intérimaire, accompagné de recommandations préliminaires pour la transition et l'intégration de l'ONUSIDA, par l'intermédiaire du Bureau, pour examen et décision par le CCP lors de sa 58e réunion en juin 2026 ;
 - d. Charger le groupe de travail de présenter des recommandations finales sur la transition et l'intégration de l'ONUSIDA, par l'intermédiaire du Bureau, pour examen et décision par le CCP au plus tard lors de la 59e réunion du CCP en décembre 2026 ;
- 7.4 *Demande* au Bureau du CCP d'organiser des réunions trimestrielles entre le groupe de travail et les parties prenantes du CCP ;
- 7.5 Rappelant la décision 6.2c de la 55e réunion du CCP et les décisions 4.1 et 4.2 de la session spéciale du CCP d'octobre 2025, *convient* de reporter la création du groupe de travail UBRAF au prochain cycle de l'URBAF après 2027 ;

Point 6 de l'ordre du jour : Déclaration du représentant de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA (USSA)

- 8.1 *Prend note* de la déclaration du représentant de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA (USSA)

Point 7 de l'ordre du jour : Rapport d'évaluation et réponse de la direction

- 9.1 *Rappelle* la décision 7.5 de la 53e réunion du Conseil de coordination du programme approuvant le Plan d'évaluation 2024-2025 de l'ONUSIDA, ainsi que la décision 8.7 de la 55e réunion du Conseil de coordination du programme demandant que le prochain rapport annuel soit présenté au Conseil de coordination du programme en décembre 2025 ;
- 9.2 *Prend note* du rapport annuel 2025 et du résumé des principales conclusions des évaluations réalisées en 2025 ;
- 9.3 *Prend note* de la réponse de la direction au rapport annuel d'évaluation 2025 ;
- 9.4 *Approuve* le plan d'évaluation 2026 (UNAIDS/PCB (57)/25.33) souscrit par le Comité consultatif d'experts sur l'évaluation ;
- 9.5 *Rappelle* la décision 9.3 de la 47e réunion du Conseil d'administration sur l'importance de doter la fonction d'évaluation de ressources et de personnel suffisants, conformément à la politique d'évaluation approuvée par le CCP dans sa décision 6.6 de sa 44e réunion, en tenant compte de la situation financière de l'organisation ;
- 9.6 Rappelant la décision 7.7 de la 55e réunion du CCP, *convient* que le Comité consultatif d'experts sur l'évaluation approuvé par le CCP en 2025, tel que détaillé à

l'annexe 1 du rapport annuel 2025 sur l'évaluation et le plan d'évaluation 2026 (UNAIDS/PCB (57)/25.33), est reconduit pour un second mandat ;

- 9.7 Rappelant la décision 8.6 de la 55e réunion du CCP, *prend note*, conformément à la disposition 73 de la politique d'évaluation, que l'examen par les pairs du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation sera reporté à 2026 ;
- 9.8 *Attend* avec intérêt le rapport annuel sur l'évaluation qui sera présenté au Conseil de coordination du programme en décembre 2026 ;

Point 8 de l'ordre du jour : Prochaines réunions du CCP

- 10.1 Rappelant la décision intersessions sur les modalités et procédures pour les 56e et 57e réunions du CCP, *confirme* le thème *Au-delà de 2025 : lutter contre les inégalités en matière de santé grâce à une riposte soutenue au VIH, aux droits de l'homme et à la réduction des risques pour les personnes qui consomment des drogues*, pour le segment thématique de la 58e réunion du CCP (juin 2026) ;
- 10.2 *Convient* que le thème du 59e segment thématique du CCP (décembre 2026) sera : *Lutter contre l'impact des réductions budgétaires sur les personnes vivant avec le VIH, touchées par le VIH et exposées au risque d'infection, ainsi que sur la riposte au VIH et au sida* ;
- 10.3 *Demande* au Bureau du CCP de prendre les mesures appropriées et opportunes pour garantir le respect de la procédure régulière dans l'appel à propositions de thèmes pour les 60^e et 61^e réunions du CCP ; et
- 10.4 *Approuve* les dates et le lieu des 62e et 63e réunions du CCP en 2027 comme suit :
- a. *62e réunion du CCP : 27-29 juin 2028, Genève, Suisse ;*
 - b. *63e réunion du CCP : 12-14 décembre 2028, Genève, Suisse ;*

Point 9 de l'ordre du jour : Élection des membres du Bureau

11. *Élit* le président, le vice-président et le rapporteur pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2026 et *approuve* la composition de la délégation des ONG au CCP.

[Fin du document]